

Généralités

Tous les sols vinyles Quick-Step LIVYN peuvent être utilisés conjointement à un chauffage au sol « basse température », dans le respect des conditions mentionnées ci-dessous. Cela vaut pour les systèmes de chauffage au sol équipés de composants chauffants (eau chaude ou électricité) intégrés au sol. Les films chauffants ou autres « nouveaux » systèmes placés SUR de la chape ou un support en bois, ne sont pas adaptés pour les sols Quick-Step LIVYN.

La résistance thermique maximale autorisée (R) du revêtement de sol utilisé conjointement à un chauffage au sol s'élève à 0,15 m²K/W. Conjuguée à un sol rafraîchissant, la résistance thermique maximale s'élève à 0,09 m²K/W. Les valeurs correspondantes pour Quick-Step LIVYN sont les suivantes :

Produit (+ sous-couche)	Épaisseur	Résistance thermique totale (R)
4,5 mm (SANS sous-couche)	4,5 mm	0,020 m ² K/W
4,5 mm (+ sous-couche DE BASE)	4,5 mm + 1 mm	0,040 m ² K/W
4,5 mm (+ sous-couche SUNHEAT)	4,5 mm + 1,5mm	0,030 m ² K/W
5 mm RIGID (SANS sous-couche)	5 mm	0,025 m ² K/W
5 mm RIGID (+ sous-couche DE BASE)	5 mm + 1 mm	0,045 m ² K/W
5 mm RIGID (+ sous-couche TRANSITSTOP)	5 mm + 2 mm	0,070 m ² K/W
Sol LVT à coller en plein	2,5mm	0,015 m ² K/W

Caractéristiques du chauffage au sol et du support

Le type de chape de ciment et la méthode de pose, conjugués au chauffage au sol, doivent être conformes aux instructions des fournisseurs de la chape et du système de chauffage au sol.

Pour obtenir une répartition homogène de la chaleur sur toute la surface, la distance entre les éléments chauffants ne doit pas être supérieure à 30 cm. La profondeur des éléments est déterminée par l'installateur du chauffage au sol (> 4 cm).

Le support doit être suffisamment SEC dans toute son épaisseur lors de la pose du revêtement de sol. On doit atteindre un maximum de 1,5 % selon la méthode CM pour les sols fixés avec du ciment et un maximum de 0,3 % pour les chapes anhydrites. Ceci ne peut être garanti qu'après la pose dans de nouveaux bâtiments, en commençant par le chauffage au sol. Démarrez le chauffage au sol progressivement au moins deux semaines avant de poser votre sol en vinyle, et au moins 21 jours APRÈS la pose de la chape (5 °C par jour max.) :

- à 50 % de la capacité pendant 2 semaines
- à 100 % pendant les deux derniers jours

Si possible, laissez le chauffage au sol allumé plus longtemps, ce qui est encore mieux. Pour la chape récemment appliquée, suivez les consignes de votre poseur pour la période de démarrage et de séchage. Un protocole de chauffage doit être communiqué. Demandez-le si nécessaire.

Instructions de pose

La température de pose des sols Quick-Step LIVYN doit être de 18° C au minimum. Ainsi, si la température ambiante est inférieure à 18° C, le chauffage au sol doit être allumé à 50 % jusqu'à ce que la température de la pièce atteigne les 18° C. Dès lors que la température ambiante atteint les 18° C, vous pouvez désactiver complètement le chauffage.

Bien entendu, les instructions de pose générales pour les sols vinyles Quick-Step sans chauffage au sol sont également valables, sauf mention expresse ci-dessous. Pour les poses de sols LVT (flottants ou collés en plein), nous vous recommandons vivement d'utiliser des joints de dilatation de 5 mm (RIGID LVT : des joints de dilatation de 8 mm) et de prévoir un profilé de transition partant des zones avec chauffage au sol/sol rafraîchissant jusqu'aux zones sans ces dispositifs, et ce, parce que le déplacement des supports avec chauffage au sol / sol rafraîchissement est plus grand qu'en leur absence.

APRÈS la pose du sol, vous devez patienter au moins 48 heures avant de redémarrer le chauffage. Cela doit être fait progressivement (5 °C/jour). La température de contact maximale autorisée sur le sol vinyle Quick-Step est de 27° C. La température maximale de l'eau chaude à la sortie du four de réchauffage est de 45 °C, mais dans la plupart des nouveaux systèmes, elle est beaucoup plus faible.

TOUJOURS changer la température progressivement au début et à la fin d'une période de chauffage.

De préférence, maintenir les conditions climatiques dans les pièces dans la plage de 18 à 30° C :

- Toujours éviter l'accumulation de chaleur provoquée par les moquettes ou tapis posés sur le sol ou les espaces insuffisants entre les meubles et le sol.
- Le changement de températures au fil des saisons peut provoquer un changement de dimensions.

Sol rafraîchissant

Pour éviter d'endommager le sol, la température de l'eau de refroidissement fournie ne doit pas passer en dessous d'un certain seuil dit température du point de rosée. Toutes températures inférieures produiront un phénomène de condensation et endommageront la construction de votre sol.

Les thermostats de la pièce ne doivent jamais être réglés à une température inférieure de 5 °C à la température ambiante. Ainsi, sous une température ambiante de 25 °C, la température du thermostat de la pièce ne doit pas être inférieure à 20 °C. Le circuit de refroidissement doit être muni d'un dispositif de commande empêchant la température du liquide de refroidissement de passer en dessous de la plage de 18 à 22 °C. Cette dernière est variable en fonction de la zone climatique dans laquelle l'on pose le sol. Dans les zones à humidité relativement élevée, la température minimale est fixée à 22 °C ; à des niveaux d'humidité et de température moyens, ce seuil descend jusqu'à 18 °C. À défaut de respecter ces instructions, la garantie du sol Quick-Step LIVYN sera caduque.

Pour toutes autres questions ou difficultés, veuillez contacter notre service technique :

**Unilin Flooring, Technical Services - Ooigemstraat 3
8710 Wielsbeke - Belgique, Europe
Adresse électronique : technical.services@unilin.com
Service clients : +32 (0) 56 67 56 56**